

Date, lieu :	Auditeur(rice) :
Entreprise : n° client :	Personne(s) auditée(s), avec fonction :
L'exploitation produit : <input type="checkbox"/> exclusivement des produits bio <input type="checkbox"/> produits bio et conventionnels <input type="checkbox"/> d'autres produits sous label :,,	
selon directive bio suivante : <input checked="" type="checkbox"/> selon ordonnance bio CH <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Type d'audit : <input type="checkbox"/> Première certification <input type="checkbox"/> Recertification <input type="checkbox"/>	

A. Généralités

Fiche d'information y c. annexe

		R N E
<input type="checkbox"/>	Le Formulaire de données d'exploitation pour entreprises de transformation Bio (BEB-Excel) est disponible et actuel	Lors de l'audit d'admission le BEB-Excel doit être joint rempli. L'entreprise doit tenir le BEB à jour.
<input checked="" type="checkbox"/>	n'est plus (complètement) actuel	
<input type="checkbox"/>	Sur la fiche d'entreprise, les données lors de l'audit: ont été vérifiées et sont actuelles, resp. complètes	(Laufblatt - Extrait de la base de données ProCert)
<input type="checkbox"/>	ont été actualisées	
<input checked="" type="checkbox"/>	ne sont pas actuelles / des indications manquent	
<input type="checkbox"/>	Le formulaire « Risikoprofil Bio » a été rempli et vérifié par l'auditeur et est joint	Le profil de risque doit être visé par l'auditeur
<input checked="" type="checkbox"/>	n'a pas été rempli ou vérifié par l'auditeur	
<input type="checkbox"/>	L'entreprise qui ne prépare pas uniquement des produits biologiques fait au moins mensuellement une opération de transformation bio.	Annonce via produkte@procert.ch au moins 48 h avant l'opération de transformation bio
<input type="checkbox"/>	annonce son opération de transformation bio dans un délai déterminé	
<input checked="" type="checkbox"/>	n'annonce pas son opération de transformation bio dans un délai déterminé	
<input type="checkbox"/>	ne prépare ou commercialise uniquement des produits biologiques	
<input type="checkbox"/>	Le nom et l'adresse de l'entreprise figurant sur le certificat et l'inscription au registre du commerce : correspondent	Si les données ne concordent pas : noter l'adresse correcte ou joindre un extrait du registre du commerce.
<input checked="" type="checkbox"/>	ne correspondent pas	
<input type="checkbox"/>	Tous les sites et filiales figurant sur le certificat bio sont mentionnés dans leur intégralité	Si les sites ne sont pas tous mentionnés, noter les ici avec adresse et activité correspondante
<input checked="" type="checkbox"/>	ne sont pas mentionnés dans leur intégralité	ou joindre la liste au dossier.

Eléments en suspens suite au précédent audit

<input type="checkbox"/> Aucun <input checked="" type="checkbox"/> Encore ouverts <input checked="" type="checkbox"/> Réglés	<input type="checkbox"/> na. nouvelle admission	R N E
Les points en suspens se trouvent sur la « Laufblatt ».		

Organisation, degré d'information, publications concernant les produits bio

		R N E
<input type="checkbox"/> Les responsables et collaborateurs concernés sont bien informés / formés		
<input checked="" type="checkbox"/> mal informés / formés		
<input type="checkbox"/> Une procédure pour l'enregistrement et le traitement des réclamations, y.c. annonce des cas de résidus existe et fonctionne (nombre et type)		
<input type="checkbox"/> existe mais ne fonctionne pas		
<input type="checkbox"/> n'existe pas		
<input type="checkbox"/> Des propres publications de l'entreprise sur les produits labellisés	y.c. indications du label sur les sites web	
<input type="checkbox"/> existent et ont été soumises à ProCert pour approbation préalable		
<input type="checkbox"/> existent mais n'ont pas été soumises à ProCert pour approbation préalable (joindre)		
<input checked="" type="checkbox"/> prêtent à confusion		
<input type="checkbox"/> n'existent pas		

B. Informations sur les produits biologiques (Base : Fiche de contrôle de recette)

		R N E
<input type="checkbox"/> Une liste actuelle des produits bio existe (evtl intégrée à la liste générale des articles)	Joindre la liste complète Aliments pour animaux de compagnie et huiles essentielles inclus dans l'ordonnance bio dès 2023, aquaculture dès 2025	
<input checked="" type="checkbox"/> n'existe pas		
<input type="checkbox"/> Les produits avec \geq 95% d'ingrédients bio sont marqués dans la déclaration et dans la liste des ingrédients correctement	Ord. bio art. 18 et 21	
<input checked="" type="checkbox"/> pas correctement		
<input type="checkbox"/> Les produits avec < 95% d'ingrédients bio ne sont pas marqués avec bio dans la déclaration	Ord. bio art. 18 et 21	
<input checked="" type="checkbox"/> sont marqués avec bio	Les exigences de l'ord. bio article 16/j alinéas 1 et 2 lettres a, b et d-f sont-elles remplies ?	
<input type="checkbox"/> Dans la liste des ingrédients les ingrédients bio		
<input type="checkbox"/> sont marqués correctement		
<input checked="" type="checkbox"/> ne sont pas marqués correctement		
<input type="checkbox"/> Des produits finis ou semi-finis correspondant aux produits bio	Séparation claire d'avec la marchandise bio nécessaire à chaque étape	
<input type="checkbox"/> ne sont pas achetés		
<input checked="" type="checkbox"/> sont achetés (lesquels, de qui, déclaration ?)		
<input type="checkbox"/> Les recettes actuelles des produits bio n'existent pas (justifier)	Produits contrôlés :	
<input checked="" type="checkbox"/> existent et		
<input type="checkbox"/> ont toutes été contrôlées	L'utilisation d'ingrédients ou de substances contenant des nanomatériaux produits techniquement ou consistant en de tels matériaux n'est pas autorisée.	
<input type="checkbox"/> ont été contrôlées par échantillonnage (justifier)		
<input type="checkbox"/> Des agents démoluant et anti-mousse sont utilisés : non	Produits contrôlés :	
<input type="checkbox"/> en qualité biologique (avec spécification)		
<input checked="" type="checkbox"/> en partie ou pas du tout en qualité biologique		
<input type="checkbox"/> Ingrédients d'origine agricole conformes dans les recettes (ord. bio art. 16, 18, 20 et ord. DEFR annexe 3 et art. 4a ter + 4b) : Les recettes contrôlées respectent les exigences des directives bio	Numéros ou noms de toutes les recettes actuelles :	
<input type="checkbox"/> complètement et existent toutes		
<input checked="" type="checkbox"/> partiellement ou pas du tout		
<input type="checkbox"/> Ingrédients d'origine non agricole conformes dans les recettes (ord. DEFR annexe 3 et art. 4a ter + 4b) : Les recettes contrôlées respectent les exigences des directives bio	- Les exigences de l'ord. bio article 16/j alinéas 1 et 2 lettres a, b et d-f pour les produits avec <95% d'ingrédients bio sont-elles remplies ? - Numéros ou noms de toutes les recettes actuelles :	
<input checked="" type="checkbox"/> complètement et existent toutes		
<input type="checkbox"/> partiellement ou pas du tout	Les arômes sont considérés comme des ingrédients d'origine agricole. La levure compte comme ingrédient d'origine agricole et doit être utilisée en qualité bio si la proportion d'ingrédients d'origine agricole conventionnels est supérieure à 5 % de la masse.	

		R N E
<p>Prescriptions sur la cueillette de plantes sauvages selon ord. bio art. 14</p> <p><input type="checkbox"/> na – pas de cueillette</p> <p><input type="checkbox"/> Exigences remplies</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Exigences pas ou partiellement remplies</p>		
<p>Les prescriptions relatives aux préparations aromatisantes et aux substances aromatisantes naturelles sont appliquées conformément aux art. 18a de l'ord. bio, et 3a du DEFR.</p> <p><input type="checkbox"/> na - pas de production ou d'utilisation d'arômes</p> <p><input type="checkbox"/> sont entièrement respectées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ne sont que partiellement ou pas du tout respectées</p>		
<p>Production de levures biologiques seulement avec des substrats produits selon le mode biologique d'après ord. bio art.16m (sinon autorisation pour les substances selon ord. bio art. 16k et ODEFR Art.3a)</p> <p><input type="checkbox"/> na – pas de production</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> exigences remplies</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> exigences pas ou partiellement remplies</p>	L'ajout d'extrait ou d'autolysat de levure conventionnelle n'est autorisé que jusqu'au 31.12.2024.	
<p>Prescriptions applicables à la production de vin bio selon ord. bio art. 16n et de l'ODEFR Art. 3b + c</p> <p><input type="checkbox"/> na – pas de production</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> exigences remplies</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> exigences pas ou partiellement remplies</p>		
<p>Les déclarations des produits bio examinées sur les étiquettes (y c. mention du code de l'organisme certificateur bio)</p> <p><input type="checkbox"/> correspondent aux directives bio</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ne correspondent que partiell. aux directives bio</p>	<p>aussi vérifier les produits « bio en reconversion »</p> <p>Déclarations des produits examinées :</p>	
<p>Les déclarations des produits bio (et autres marques bio fabriquées pour tiers) examinées sur les bulletins de livraison, factures, prospectus, etc. :</p> <p><input type="checkbox"/> correspondent aux directives bio</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ne correspondent que partiell. aux directives bio</p>	<p>aussi vérifier les produits « bio en reconversion » ou p.ex. « Nature Suisse Bio » ;</p> <p>Déclarations des produits examinées :</p>	
<p>La liste des fournisseurs de matières premières bio est complète et correcte (év. joindre des copies) est incomplète, ne correspond pas avec les fournisseurs effectifs</p>		
<p>Les certificats bio valables des fournisseurs de matières premières bio (agriculteurs, transformateurs, commerçants, travailleurs pour tiers) sont tous disponibles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ne sont pas tous disponibles</p>	<p>Fournisseurs examinés :</p> <p>Période contrôlée :</p>	
<p>Preuves de qualité présentées pour les matières premières :</p> <p><input type="checkbox"/> Certificats</p> <p><input type="checkbox"/> Papiers de la douane (pour l'importation)</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation (info x-gen) pour des matières premières, additifs, auxiliaires technologiques et cultures sans OGM</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation pour les matières premières conventionnelles que la production a été réalisée sans rayons ionisants</p> <p><input type="checkbox"/> Bulletin de livraison correct / facture correcte du fournisseur</p> <p>.....</p>	<p>Indication : Une entreprise d'exportation de l'UE a besoin d'un certificat bio</p>	

		R N E
	<p>Dispositions d'importation selon ord. bio chapitre 4 : <input type="checkbox"/> na – pas d'importation <input checked="" type="checkbox"/> Importation de l'Union Européenne (UE) <input checked="" type="checkbox"/> La marchandise provient d'un pays selon la liste de pays <input checked="" type="checkbox"/> L'organisme de certification et l'autorité de contrôle sont reconnus <input type="checkbox"/> Une entrée dans TRACES (importations depuis l'extérieur de l'UE) <input type="checkbox"/> est entièrement disponible <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas ou seulement partiellement disponible</p>	<p>Avant le traitement ou la commercialisation de la marchandise bio hors UE, l'importateur doit avoir confirmé l'importation dans TRACES et le premier destinataire doit avoir confirmé la réception correcte des marchandises</p> <p><input type="checkbox"/> toute la marchandise pour laquelle un certificat de contrôle est nécessaire n'a été commercialisée qu'après libération par ProCert.</p> <p>TRACES est également nécessaire pour les importations en provenance du Royaume-Uni</p>
	<p><input type="checkbox"/> La liste des fournisseurs et des acheteurs existe resp. peut être générée simplement <input checked="" type="checkbox"/> n'existe pas resp. ne peut pas être générée simplement</p>	<p>Joindre au dossier la liste des fournisseurs actuels</p>

C. Procédé de préparation (Base : Diagramme de production)

		R N E
	<p>Les diagrammes de production pour les produits fabriqués dans l'entreprise</p> <p><input type="checkbox"/> sont tous disponibles, actuels, suffisants et respectent les exigences des directives bio <input checked="" type="checkbox"/> ne sont pas tous disponibles, sont insuffisants ou ne respectent pas les exigences des directives bio</p>	<p>L'utilisation des procédés d'échange d'ions et de résine d'adsorption ne sera autorisée que pour les préparations pour nourrissons, les préparations de suite, les préparations à base de céréales et les aliments pour bébés à partir du 1er janvier 2025.</p>
	<p>Le contrôle à réception (bulletin de livraison, étiquettes, conditionnement)</p> <p><input type="checkbox"/> est effectué (enregistrement, preuve ?) <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas effectué</p>	
	<p>La séparation dans le temps et / ou l'espace (y c. déclaration) à toutes les étapes (réception, transformation, stockage, transport) pour les matières premières, ingrédients, produits finis et semi-finis est suffisante</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> n'est pas suffisante</p>	<p>Mesures de séparation (y c. preuves resp. vérification pendant l'audit) :</p>
	<p>Des rayons ionisants</p> <p><input type="checkbox"/> ne sont utilisés nulle part dans le processus <input checked="" type="checkbox"/> sont utilisés</p>	<p><input type="checkbox"/> uniquement les méthodes de mesure et de contrôle selon l'art. 28 ODAIOUs, al.2 (p. ex. détection des rayons X)</p>
	<p>Les certificats bio des prestataires de service/sous-traitants (p.ex. transformation, stockage, etc.) existent</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> n'existent pas</p>	<p>(Tracer ce point si pas de sous-traitance par des tiers)</p>
	<p>Pour la transformation en sous-traitance, l'organe de certification bio du mandataire de service fournit une confirmation écrite des libérations / annonces</p> <p><input type="checkbox"/> pas encore de confirmation <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>(Tracer ce point si pas de sous-traitance pour des tiers)</p>
	<p>Le nettoyage, la désinfection et la lutte contre les nuisibles respectent les directives bio intégralement (les mesures sont documentées)</p> <p><input type="checkbox"/> en partie ou pas du tout <input checked="" type="checkbox"/> na – pas de mesure spéciale nécessaire</p>	<p>Des précautions appropriées sont prises afin de minimiser le risque de contamination par des produits ou des matières non admises.</p>

D. Contrôle de qualité, comptabilité et déclaration obligatoire

			R N E
<input type="checkbox"/> Un concept pour l'analyse des résidus existe et est appliqué	Analyses de résidus réalisées depuis la dernière visite (lesquelles, combien, par qui ? résultats positifs (aussi OGM) ?) :		
<input type="checkbox"/> n'est pas adapté			
<input checked="" type="checkbox"/> n'existe pas ou seulement partiellement			
<input type="checkbox"/> Les analyses de résidus positives (produits/ matières premières)			
<input type="checkbox"/> sont immédiatement communiquées à ProCert (nombre ?)			
<input checked="" type="checkbox"/> n'ont pas été (immédiatement) communiquées à ProCert			
<input type="checkbox"/> Il n'existe aucune analyse (positive)			
<input type="checkbox"/> La comptabilité d'exploitation comporte toutes les preuves et indications nécessaires pour la certification	Comme p. ex. achats et ventes avec type / quantité / unité par affaire et partenaire commercial ; documents de réception de la marchandise ; composition ; procédé de fabrication ; attestation de contrôle ; etc.		
<input type="checkbox"/> complètement			
<input checked="" type="checkbox"/> pas complètement			
<input type="checkbox"/> L'auditeur	Le sachet d'échantillonnage doit être clairement étiqueté et signé par le client.		
<input type="checkbox"/> a prélevé pour analyse un échantillon, le formulaire a été entièrement rempli et signé par le client			
<input type="checkbox"/> n'a pas prélevé d'échantillon pour analyse			

E. Exportation de produits bio

			R N E
<input type="checkbox"/> L'exportation de produits bio : remplit les exigences des instructions de l'OFAG aux org. de certification du 1 ^{er} avril 2014, chap. 4	<input type="checkbox"/> pas d'exportation de produits bio Destination d'exportation <input type="checkbox"/> UE <input checked="" type="checkbox"/> non UE <input type="checkbox"/> Japon	<input type="checkbox"/> USA	
<input checked="" type="checkbox"/> ne remplit pas les exigences des instructions de l'OFAG aux organismes de certification du 1 ^{er} avril 2014, chap. 4			

F. Traçabilité qualitative réalisée pour :

Étapes de la production	Exemple(s) d'identification (programme, produit, date, lot, p. ex. lait bio bourgeon, 20.01.22, lot 10)	Preuves / Pièces justificatives	complet	complétilisations incomplètes	insuffisant (non-conf. n°)
Vente					
Expédition					
Stockage					
Transformation					
Stockage					
Réception					
Approvisionnement					

Résultat de l'examen de la traçabilité qualitative

<input type="checkbox"/> Les lieux de stockage ont tous été contrôlés	<input type="checkbox"/> na. Pour les agences	R N E
<input checked="" type="checkbox"/> n'ont pas tous été contrôlés (justifier)		
<input type="checkbox"/> Les mouvements de marchandises peuvent être retracés		
<input checked="" type="checkbox"/> ne peuvent pas ou mal être retracés		

G. Traçabilité quantitative (Base : Contrôle des flux)

<input type="checkbox"/> Un contrôle quantitatif des flux a été réalisé et est correct	<input type="checkbox"/> pas réalisé car première certification Indiquer le produit et la période de contrôle : <input checked="" type="checkbox"/> selon l'annexe	R N E
<input checked="" type="checkbox"/> a été réalisé mais n'est pas correct		
<input checked="" type="checkbox"/> n'a pas été réalisé (justification)		
L'exhaustivité et la clarté des documents et du classement sont assurées et correctes		
<input type="checkbox"/> ne sont pas assurées, pas correctes		

H. Conclusions

N : Non-conformités et mesures correspondantes à prendre ; S : Niveau de sanction : A, B, C ou D

R : Recommandations et remarques non obligatoires ; E : Exigences spécifiques à l'entreprise

R	N	E	S	Mesures	Date / Délai

- Les pièces permettant de vérifier le traitement des non-conformités marquées d'un astérisque* sont à transmettre à ProCert dans les délais impartis.

I. Proposition de l'auditeur à l'organisme certificateur

- L'auditeur propose la certification
- car aucune non-conformité n'a été notifiée.
 - car les non-conformités observées sont de niveau A (et/ou de niveau B ayant déjà été rectifiées durant l'audit).
- L'auditeur ne propose pas la certification, parce que les non-conformités de niveau B, C ou D suivantes sont à régler et à contrôler par ProCert avant la certification :

En cas de déviation de niveau de sanction C ou D, l'auditeur doit immédiatement en informer l'organisme de certification.

D'éventuelles exigences supplémentaires de la part de l'organisme certificateur demeurent réservées. Le certificat est transmis une fois que la certification a été accordée. Si l'entreprise n'est pas d'accord avec l'audit ou les notifications et mesures indiquées, une prise de position par écrit dans un délai de 10 jours peut être soumise.

J. Confirmation

Les signataires confirment par leur signature que les informations portées sur cette check-list sont correctes.

Date : Signature auditeur : Signature entreprise :

Annexes:

Pour utilisation interne, procédure selon Directives de certification		
Vérification interne	Date :	Signature vérificateur :
Remarques :		
Libération pour la certification de produits	Date :	Signature directeur du programme / certificateur :
Remarques :		